PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES AFFAIRES DECENTRALISEES
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

AR/AG AFFAIRE SUIVIE PAR :

MME. A. REINSTETTEL TEL. 89.24.7182

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Récépissé de déclaration de changement d'exploitant

-=-=-

Le Préfet du HAUT-RHIN

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour son application, et notamment son article 34;
- VU le décret n° 94-485 du 9 juin 1994 modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement;
- VU l'arrêté préfectoral n° 92904 du 23 février 1990 portant autorisation en faveur de la Société SAGRABE d'ouvrir et d'exploiter une carrière sur la commune de BARTENHEIM;
- VU l'arrêté préfectoral n° 930874 du 11 juin 1993 portant autorisation, en faveur de la Société SAGRABE Sàrl, de modification des conditions d'exploitation et d'extension de carrière sur le territoire de la commune de BARTENHEIM;
- VU la déclaration de changement d'exploitant du 21 septembre 1994 par laquelle la Société HUPFER FRANCE S.A., dont le siège social est chemin du Hellhof, B.P. n° 108 à 68303 SAINT-LOUIS, sollicite le bénéfice de l'autorisation accordée à la Société SAGRABE Sàrl par les arrêtés préfectoraux susvisés pour l'exploitation d'une carrière à BARTENHEIM;
- VU la lettre du 19 septembre 1994 annexée à la demande visée précédemment, par laquelle la Société Grande Sablière de SAINT-LOUIS informe de son changement de dénomination sociale et devient la Société HUPFER FRANCE S.A.;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

- VU les renseignements produits à l'appui de cette déclaration ;
- VU le rapport du 22 septembre 1994 de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement chargée de l'inspection des Installations Classées;

DELIVRE RECEPISSE

sans frais à la Société HUPFER FRANCE S.A. de sa déclaration de changement d'exploitant, et lui transfère sans novation, le bénéfice des autorisations accordées à la Société SAGRABE par arrêtés préfectoraux du 23 février 1990 et du 11 juin 1993 pour l'exploitation d'une carrière à BARTENHEIM.

Le bénéficiaire de ce récépissé devra respecter les prescriptions des arrêtés énoncés ci-dessus sous peine d'encourir les sanctions prévues par la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées.

Fait à COLMAR, le 15 NDV, 1994

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par Alégation, Le Section Général

J.C. EURMANN